ANNEXE 1 au Règlement de Consultation - marché de maintenance des ascenseurs 2026_SGAR_PDL_ASCENSEURS

ORDRE DE PRÉFÉRENCE DES LOTS

Dans le cadre de la présente consultation, les candidats sont invités à classer, par ordre de préférence, les lots n°1 à 5 pour lesquels ils présentent une offre.

Un même candidat ne pourra se voir attribuer plus de trois (3) lots parmi l'ensemble des lots précités.

L'ordre de préférence des lots devra être renseigné dans le tableau ci-dessous et joint à l'offre.

Dans l'hypothèse où un candidat serait classé premier pour plus de trois lots, seuls les trois lots correspondant à son ordre de préférence seront attribués. Les autres lots seront alors attribués au candidat arrivé en deuxième position dans le classement des offres pour chacun des lots concernés.

Remarques importantes :

- Les candidats doivent remplir cette annexe et la joindre à leur offre.
- Toute omission ou incohérence dans le remplissage de cette annexe pourrait entraîner l'élimination de l'offre pour motif d'irrégularité.
- L'acheteur se réserve le droit de demander des clarifications ou des corrections dans le cadre de la procédure de passation.

Tableau d'ordre de préférence

n° du lot	Numéro	Intitulé	Choix n°
1	44	Loire-Atlantique	
2	49	Maine et Loire	
3	53	Mayenne	
4	72	Sarthe	
5	85	Vendée	

Candidat :
Nom de l'entreprise : _____
Adresse : _____
Nom et signature du représentant légal : _____